

royauté, que ces canons les foudroieraient s'ils étaient assez osés encore pour disputer au souverain sa légitime autorité, trop souvent contestée par eux. Déjà, en 1542, Louis XII, qui n'était pourtant pas un tyran, avait *exigé* par un édit donné à Blois, le dernier jour de juin, que tout le plateau de la Croix-Rousse serait enceint par une ligne de fortifications allant de la Saône au Rhône. Cet édit royal disait entre autres :

« Comme notre ville et cité de Lyon est assise et située
 « en pays limitrophe et l'une des principales villes, clefs
 « et boulevards de nostre royaume, joignant et faisant
 « frontière de la Bresse, Savoie et autres pays étrangers,
 « et, par ce, d'autant plus requise et sujette d'estre
 « entretenue en bonne sûreté, défense et fortifications
 « mesmement du coté du dit pays de Bresse et Savoie,
 « auquel il n'y a ni murailles, portaux, boulevards, ni
 « *forteresse* de sureté et défense, pour ces causes et autres
 « *considérations* à ce mouvant, voulons que la d. clôture
 « soit faite et parfaite. »

Ces *autres considérations* n'étaient autres que l'esprit toujours remuant de nos pères. Issus des Romains, ils avaient toujours gardé le souvenir de leurs anciens municipes, et, mêlant ensuite leur sang au sang des nombreux Italiens venus à Lyon de ces petites républiques italiennes, si orageuses pendant plusieurs siècles, leur esprit d'indépendance et *communal* exagéré s'en était accru encore davantage. Devons-nous les en louer ? Avouons que cet esprit d'insubordination, auquel se mêlait aussi une regrettable vanité, a été plus nuisible qu'on ne le pense au bien général du pays ; il a détourné souvent la royauté de ses œuvres bienfaisantes pour la forcer d'avoir toujours la main sur la garde de son épée contre une ville sans cesse en révolte ? N'est-il pas plus